



AVIS

Avant-projet d'arrêté relatif à la Politique de la Ville portant exécution de l'ordonnance organique de revitalisation urbaine

20 octobre 2016

Demandeur	Ministre-Président Rudi Vervoort
Demande reçue le	27 septembre 2016
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire- Mobilité
Demande traitée le	5 octobre 2016
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	20 octobre 2016

Préambule

Cet avant-projet d'arrêté exécute l'ordonnance organique de revitalisation urbaine dans ses aspects relatifs à la Politique de la Ville (PdV). Elle a pour objectif de refonder la Politique de revitalisation urbaine au travers de trois dispositifs : les Contrats de quartier durable (CQD), les Contrats de rénovation urbaine (CRU) et la Politique de la Ville (PdV). Le Conseil a remis le 21 janvier 2016 un avis¹ sur cette ordonnance.

Cet avant-projet d'arrêté fusionne divers dispositifs régionaux existants en matière d'immeubles abandonnés et d'immeubles isolés (axe 1 relatif à la PdV par l'aménagement du territoire) et il constitue une base réglementaire pour la politique des grandes Villes dont les moyens ont été transférés du Fédéral aux Régions dans le cadre de la Sixième Réforme de l'État (axe 2 relatif à la PdV par le développement des quartiers).

Avis

Le Conseil ne formule aucune remarque quant au présent avant-projet d'arrêté qui lui est soumis.

*
* *

¹ Voir [A-2016-003-CES](#) du 21 janvier 2016